

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération N° 20251120D05

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE NEUVY SAINT SÉPULCHRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 16
- votants : 16 + 3

Date de convocation
13 Novembre 2025

Date d'affichage
13 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au Centre Socio Culturel (salle des élections).

Présents : Guy GAUTRON, Marie-Annick BEAUFRERE, Catherine CHAUMETTE, Jean-Marc CHAUVAT, Gérard LAZARD.

Pascale ASSIMON, Patrick BINET, Jean-Marie BOFFEL, Frédéric DENORMANDIE, David DUTRAIT, Claudia HUARD, Colette MASTIL, Jean-Luc MATHEY, Cécile PLANTUREUX, Françoise ROCHOUX, Philippe ROUTET.

Absents excusés ayant donnés pouvoir :

Floriane AUBARD donne pouvoir Cécile PLANTUREUX
Delphine CHAUVAT donne pouvoir à Jean-Marc CHAUVAT
Jacqueline TOUCHES donne pouvoir à Jean-Luc MATHEY

Secrétaire de séance : Catherine CHAUMETTE

OBJET : TARIF CAMPING « LES FRENES » AU 1^{ER} Janvier 2026

Délibération N° 20251120D05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **vote** les tarifs du camping , au 1^{er} janvier 2026 comme suit :

I . CAMPING - CARAVANING

Redevance Journalière

▪ Emplacement :

- Tente + voiture : 3,00 €
- Caravane + Voiture : 4,00 €
- Camping-Car : 4,00 €
- Par personne
 - Adultes + 18 ans 3,00 €
 - Enfant 6 à 18 ans 2,00 €
 - Enfant – 6 ans Gratuit

- Forfait 7 jours 2 personnes 95,00 €
- Supplément « grand confort 3,00 € (assainissement individuel)
- Electricité 5,00 €
- Garage mort 3,00 €
- Fourniture de pain de glace..... 0,50 € l'unité
- Fourniture lessive 0,50 € la dose

II . BUNGALOWS :

Capacité : 8 personnes			
Location à la semaine du 1 ^{er} juin au 15 septembre	Hors saison	Pleine Saison (15 juin au 31 Août)	Ouvriers
LOCATIONS			
- La semaine	280 €	320 €	260 €
- Le Week-end = 2 nuits	170 €		
- La nuitée	120 €		
ARRHES			
- La semaine	80 €	85 €	
- Le Week-end	50 €		
- La nuitée	30 €		
CAUTIONS			
- La semaine	135 €	150 €	125 €
- Le Week-end	80 €		
- La nuitée	55 €		

. **Ménage** (facultatif) : 30 € de l'heure quelle que soit la saison

. **Forfait chauffage du 15 octobre au 15 avril** : 15 €/jour

. **Location de draps** (de dessus, de dessous et taies) :

Pour les locations d'une nuit ou d'un week-end8 € la parure.

. **Reconduction du tarif casse** pour les bungalows, voir tableau joint en annexe.

En pleine saison, en l'absence de location à la semaine, les bungalows pourront être loués à la nuitée ou par week-end.

III. CHALET « SAINT-JACQUES »

. La nuitée, toutes saisons – Pèlerins de Saint Jacques de Compostelle : 8,00 € par personne.

➤ **Annulation** :

- Jusqu'à un mois avant la date prévue, les arrhes sont remboursées à 100%,
- Jusqu'à 15 jours avant la date prévue les arrhes sont remboursées à 50 %,
- L'annulation faite moins de 15 jours avant la date prévue ne fait pas l'objet d'un remboursement des arrhes.

➤ **Aux prix ci-dessus s'ajoute la TAXE de SEJOUR.**

Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,
 Au registre sont les signatures

La Secrétaire de Séance,
Catherine CHAUMETTE

Le Maire
Guy GAUTRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat
le et publié et affiché le

Le Maire, Guy GAUTRON

